

**Séance du 16 juin 2020****Délibération n° 2020-50**

L'an deux mil vingt, le 16 du mois de juin à 20 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de la commune de Cérilly, sous la présidence de Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 9 juin 2020.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Ludovic VITOUX, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Gilbert Campo à Monsieur Bernard FAUREAU

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Corinne COUPAS

Assistait également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 1.1	Thème : Marchés publics
----------	-------------------------

**Objet : Mise en place d'un Guide des procédures interne des marchés publics**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**Considérant** qu'un guide des procédures internes des marchés publics a pour objectif de définir les règles appliquées par la communauté de communes du Pays de Tronçais pour la passation de marchés publics passés en procédure adaptée, conformément aux seuils en vigueur, pour les achats de fournitures courantes et services/prestations intellectuelles et pour la réalisation d'opérations de travaux, dans le respect des principes de la commande publique ;

**Considérant** que ce guide permettrait de :

- préciser les modalités de passation applicables aux procédures adaptées ;
- accompagner les services dans leurs démarches d'achat ;
- uniformiser les pratiques de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- sécuriser les procédures d'achat ;

**Considérant** qu'un tel document reste facultatif et évolutif ;

**Considérant** qu'un document de ce type avait été mis en place en septembre 2009 et modifié à plusieurs reprises. Il avait été abrogé par le conseil car le cadre des marchés publics a considérablement évolué ces dernières années ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver le guide joint en annexe de la présente délibération pour une applicabilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**Article 2<sup>nd</sup> :** d'autoriser la Présidente à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 16 juin 2020,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente  
  
Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)